

## La commune et l'effort prolétarien

*Chapitre 7 de l'Eglise et l'Ecole, Ed. Figuières (1932), réédité par Démopolis (2010).*

Pour supprimer la lutte de classes, il faudrait commencer par supprimer les classes ! Le capitalisme, prisonnier de ses contradictions, ne peut songer à cette solution héroïque. Il identifie ses besoins de classe avec ceux de la société dans son ensemble. Mais il arrive que les exigences de la production différencient la classe dirigeante en sous-classes dont les intérêts s'opposent au moins temporairement. La production industrielle et la production agricole, par exemple, ne se développent pas suivant le même processus. La noblesse terrienne et la féodalité financière n'ont pas les mêmes objectifs, ni la même optique sociale. Enfin les aspirations du prolétariat peuvent coïncider, dans une certaine mesure, et, au moins en apparence avec celles de la bourgeoisie la plus avancée, en période ascendante; mais celle-ci obéit au rythme de la production pour augmenter son profit, tandis que celui-là l'utilise pour hâter sa propre libération économique, dont il connaît le processus.

Ces quelques indications générales vont être vérifiées par l'expérience de la Commune et la naissance des lois laïques.

En ce qui concerne le contenu de l'éducation, on trouve au journal Officiel de la Commune (n° du 20 avril 1871), les textes suivants :

*« Les délégués de la société « L'Education Nouvelle » ont été reçus hier par les membres de la Commune, auxquels ils ont remis une requête :*

*« A la Commune de Paris,*

*Considérant la nécessité qu'il y a dans une République à préparer la jeunesse au gouvernement d'elle-même par une éducation républicaine qui est à créer ;*

*Considérant que la question d'éducation, laquelle n'est exclusive d'aucune autre, est la question mère, qui embrasse toutes les questions politiques et agricoles, et sans la solution de laquelle il ne sera jamais fait de réformes sérieuses et durables ;*

*Considérant que les maisons d'instruction et d'éducation entretenues par la commune ou par le département ou par l'Etat doivent être ouvertes aux enfants de la collectivité, quelles que soient les croyances intimes de chacun d'eux ;*

*Les soussignés demandent d'urgence, au nom de la liberté de conscience, au nom de la justice :*

*Que l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la discrétion libre des familles, et qu'elle soit immédiatement et radicalement supprimée, pour les deux sexes, dans toutes les écoles, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt ;*

*Que ces maisons d'instruction et d'éducation ne contiennent, aux places exposées aux regards des élèves ou du public, aucun objet de culte, aucune image religieuse ;*

*Qu'il n'y soit enseigné ou pratiqué en commun ni prières, ni dogmes, ni rien de ce qui est réservé à la conscience individuelle ;*

*Qu'on n'y emploie exclusivement que la méthode expérimentale ou scientifique, celle qui part toujours de l'observation des faits, quelle qu'en soit la nature, physiques, moraux, intellectuels ;*

*Que toutes les questions du domaine religieux soient complètement supprimées dans tous les examens publics et principalement dans les examens pour brevets de capacité ;*

*Qu'enfin les corporations enseignantes ne puissent plus exister que comme établissements privés ou libres.*

*La qualité de l'enseignement étant déterminée tout d'abord par l'instruction rationnelle, intégrale, qui deviendra le meilleur apprentissage possible de la vie privée, de la vie professionnelle, de la vie politique et sociale - la société l'Education nouvelle émet, en outre, le vœu que l'instruction soit considérée comme un service public de premier ordre - qu'en conséquence elle soit gratuite et complète pour tous les enfants des deux sexes, à la seule condition du concours pour les spécialités professionnelles.*

*Enfin, elle demande que l'instruction soit obligatoire, en ce sens qu'elle devienne un droit à la portée de tout enfant, quelle que soit sa position sociale et un devoir pour les parents ou pour les tuteurs ou pour la société.*

*Au nom de la société « l'Education Nouvelle a, les délégués nommés à la séance du 26 mars 1871 à l'Ecole Turgot : Henriette Garotte, J. Manier, J. Rama, Rheimo, Maria Verdure, »*

Le Journal Officiel ajoute :

*« Il a été répondu aux délégués que la Commune était entièrement favorable à une réforme radicale de l'éducation dans le sens qu'ils indiquaient; qu'elle comprenait l'importance capitale de cette réforme et qu'elle considérait la présente demande comme un encouragement à entrer dans la voie où elle était résolue à marcher. »*

Les dispositions prises par certains maires, membres de la Commune, soulignent nettement l'état d'esprit du moment :

Voici par exemple, la décision de Régère, maire du Vème arrondissement (24 avril 1874) :

*« Au nom de la liberté de conscience..., il est interdit à l'instituteur de mener ou de faire conduire les enfants à l'église, au temple ou à la synagogue ; il lui est interdit de faire ou de faire faire des répétitions de catéchisme ou de donner des dispenses pour aller aux enterrements religieux. »*

Quant au régime juridique institué par la Commune en ce qui concerne les cultes, c'est celui de la séparation complète (dès le 3 avril).

*« La Commune de Paris,*

*Considérant que le premier des principes de la Révolution française est la liberté, que la liberté de conscience est la première des libertés, que « le budget des cultes » est contraire à ce principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ; en fait que le clergé a été complice des crimes de la monarchie contre la liberté.*

*Décrète :*

*Article 1 : L'Eglise est séparée de l'Etat ;*

*Article 2 : Le budget des cultes est supprimé ;*

*Article 3 : Les biens dits de mainmorte appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales ;*

*Article 4. - Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la Nation.*

*Signé : La Commune de Paris. »*

Enfin, le 12 mai 1871, la délégation de l'Enseignement de la Commune observe : *« Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris. Cependant, dans beaucoup d'écoles reste sous forme de crucifix, de madones, le souvenir de cet enseignement. Les instituteurs et institutrices devront faire disparaître ces objets dont la présence offense la liberté de conscience. Tous les objets de cet ordre qui seraient en métal précieux seront inventoriés et envoyés à la Monnaie. »*

Ainsi, pendant cette courte période si chargée d'événements, la Révolution prolétarienne triomphante se débarrasse résolument des vestiges de la religion d'Etat, des influences religieuses dans l'éducation, des prérogatives économiques de la classe cléricale. Cette indication confirme, par, sa netteté, les tendances véritables de la classe ouvrière. Ces tendances, même lorsque l'histoire officielle ne les enregistre pas, ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration des lois laïques. On a dit que la République n'aurait pas été possible si l'héroïque sacrifice de la Commune n'en avait avancé l'heure. On peut dire que la laïcité de l'enseignement, elle aussi, a été préparée et rapprochée par les initiatives vigoureuses de la première révolution ouvrière.

Le rappel des initiatives et des tendances de la Commune en matière d'éducation est déjà une première rectification à l'opinion courante suivant laquelle c'est à la bourgeoisie libérale exclusivement, ou mieux encore à quelques hommes qu'on doit la législation de 1880-87. En vérité cette législation résulte d'un triple effet : les besoins économiques de la production industrielle, qui exigent une main d'œuvre instruite.

L'idéologie jacobine, prolongeant, à travers les vicissitudes du XIXème siècle le libéralisme d'une classe révolutionnaire en qui la masse des opprimés reconnut longtemps l'initiatrice. L'effort propre du prolétariat en faveur d'une éducation intégrale.

Sur ce dernier point, mal connu, il n'est pas inutile d'apporter quelques documents. Tout le mouvement socialiste antérieur à Karl Marx fait à l'éducation une confiance absolue pour la résolution de la question sociale. Celui que Benoît Malon ([1RD](#)) appelle le doyen du collectivisme, Constantin Pecqueur, devine l'importance de ce facteur de transformation sociale et trace même les grandes lignes de ce qu'on appelle aujourd'hui « *l'Ecole Unique* ».

*« Rendre les degrés inférieurs gratuitement accessibles à tous, et les degrés secondaires accessibles à l'élite des élèves des degrés inférieurs et de même les degrés supérieurs à l'élite des degrés secondaires. »*

Et en même temps, le caractère de classe des institutions scolaires est nettement dénoncé par ce précurseur.

*« ...Cependant, vous, pauvres, vous avez déjà moins en lumières et en bien-être; c'est pourquoi voici des écoles primaires où vous n'apprenez pas grand'chose,... entrez... Vous, enfants bien né, vous avez déjà plus de bonheur et de développement ; c'est pourquoi voici des collèges royaux, de hautes écoles de science, de lettres, d'art, entrez. »* ([2MP](#))

Auguste Blanqui, l'admirable figure révolutionnaire, dont on imagine l'existence partagée entre les barricades et la prison, était d'un idéalisme romantique lorsqu'il parlait de l'instruction du peuple :

*« Les communistes n'ont à espérer l'approximation de leur idéal que de la diffusion de l'instruction. Il y a eu à toute époque des théories communistes. Cela se conçoit. De grandes intelligences peuvent y deviner l'idéal de l'organisation sociale. L'application a toujours échoué contre l'ignorance, les Lumières sont la condition « sine qua non » du communisme. Il ne devient possible que par elles, il en est la conclusion obligée ».* ([3MP](#))

A la fin de l'Empire, les objectifs qu'il propose sont aussi précis que limités :

*« Les travailleurs n'ont donc en ce moment qu'une marche à suivre : réunir leurs efforts pour se garantir contre l'autocratie du capital, puis pour obtenir*

*1- La liberté complète de la presse, sans entraves fiscales, sans répression draconienne; la liberté de réunion et d'association ; la liberté du colportage ;*

*2- L'affectation annuelle d'une somme de 500 millions à l'instruction publique » [\(4MP\)](#).*

Dans les congrès ouvriers de cette période de réorganisation prolétarienne, la même revendication tient une place éminente.

On sait que les expositions internationales, nées de l'extension de la production industrielle, ont favorisé la naissance et le développement des organisations ouvrières : en 1862, Napoléon III envoie à Londres 750 délégués ouvriers et c'est à la suite de cette rencontre que l'Internationale est créée. En 1867, l'Exposition a lieu à Paris, il y a encore des délégués officiels mais déjà, des délégués libres, dont Eugène Varlin [\(5RD\)](#), participent aux travaux. En 1873, 105 délégués participent à l'exposition ouvrière de Vienne et voici les conclusions concernant l'instruction professionnelle, et générale

*« Organiser :*

*1- l'instruction et l'éducation professionnelle pour assurer l'enfant arrivant à l'âge d'homme, sa liberté d'abord, et ensuite les moyens de rendre à la société les services qu'il en a reçus ;*

*2- L'Instruction et l'Education générales indispensables au développement de ses facultés morales et intellectuelles, et à la connaissance de ses droits et de ses devoirs envers la société.*

*Aidé de ces deux leviers, le prolétariat pourra bientôt, nous en avons le ferme espoir, prendre la place qui lui appartient, dans l'ordre social, et, soulevant les obstacles qui s'opposent à son entier développement, s'épanouir libre et digne, à la surface de la civilisation » [\(6MP\)](#).*

Au Congrès ouvrier de Paris (2-10 octobre 1876), c'est le professeur Auguste Desmoulin [\(7RD\)](#) qui rapporte sur la 4ème question et qui fait adopter ses conclusions en faveur d'une « *éducation nationale laïque, obligatoire et gratuite, à tous les degrés* ».

Nous pourrions multiplier les exemples et justifier plus fortement encore notre affirmation : la classe ouvrière, prenant conscience d'elle-même, aspire de toutes ses forces à une éducation professionnelle et générale aussi complètes que possible [\(8MP\)](#).

## **Notes :**

(1RD) Benoît Malon est un militant ouvrier, communard, journaliste et écrivain (1841-1893) En février 1871, Benoît Malon fut élu député, socialiste révolutionnaire, de la Seine mais démissionna, avec Victor Hugo et d'autres députés républicains, pour protester contre la cession de l'Alsace-Lorraine.

Le 26 mars il est élu au Conseil de la Commune et maire de l'arrondissement des Batignolles dont il organisa la défense pendant la Semaine sanglante. Il siège à la commission du Travail et de l'Échange, et vote contre la création du Comité de Salut public. Après la Semaine sanglante, il s'exila à Lugano, en Suisse, puis en Italie où il participa au mouvement ouvrier. En décembre 1871, il adhère à la Fédération jurassienne de tendance bakouniniste. Il publie La Troisième défaite du Prolétariat français.

Rentré en France après l'amnistie de 1880, Benoît Malon présida le congrès socialiste de Saint-Etienne (1882) qui vit la rupture entre réformistes (possibilistes) menés par Paul Brousse, dont il faisait

désormais partie, et guesdistes (marxistes). Socialiste indépendant, il fut le fondateur, avec Elie Peyron et le premier directeur, de 1885 à sa mort, de La Revue socialiste qui fut ouverte à toutes les tendances du socialisme français. Il publia de nombreux ouvrages, dont Le Socialisme intégral (1891) qui influença toute une génération de militants et dans lequel il défend la création d'un Ministère de l'Assurance sociale.

(2MP) Constantin Pecqueur, 1839

Additif RD Pecqueur

(3MP) Blanqui, Critique Sociale, t II, p.70

(4MP) Id. (1869).

(5RD) Eugène Varlin ( 1839 -1871) est un militant socialiste, membre de la Commune de Paris et de la Première Internationale. Lors du 18 mars 1871, il participe à la prise de la place Vendôme. Le 24 mars, il participe à la rédaction du manifeste-programme des sections parisiennes de l'AIT. Il est élu triomphalement le 26 mars au conseil de la Commune par les VIe, XIIe et XVIIe arrondissements, et nommé à sa commission des finances. Il assure la liaison entre la Commune et les sociétés ouvrières. Le 1er mai, Varlin comme la majorité des internationalistes s'opposent à la création du Comité de Salut public et signent le manifeste de la minorité. Pendant la Semaine sanglante, il tente en vain de s'opposer à une exécution d'otages rue Haxo et participe aux combats à Belleville. Le 28 mai, au dernier jour de la Semaine sanglante, terrible répression menée par l'armée des Versaillais, Eugène Varlin reconnu par un prêtre rue Lafayette est arrêté et amené à Montmartre où il est fusillé. (6MP) Cf. Rapport d'ensemble publié chez Mme veuve Motel. 83, rue Bonaparte, Paris.

(7RD) Desmoulins, Auguste, professeur, militant républicain et franc-maçon, procrit par Napoléon III en 1863.

(8MP) Quelques-uns, comme les « *collectivistes rationnels* », réunis dans le « *Cercle d'études philosophiques et sociales* » (1876-1886), demandant « *l'éducation physique et le développement intellectuel intégral, avec un égal soin, de tous les enfants, jusqu'à leur majorité* ».

Voir la question de l'enseignement professionnel : ce qui est posé comme premier ce n'est pas l'enseignement du savoir-faire mais l'enseignement général, lié au savoir-faire.